



Règlement de la tombola 2023  
(Autorisation administrative déposée en Mairie d'Orgères)

**Article 1 :**

L'association « APEEP Association des parents d'élèves de l'école publique » dont le siège social est situé Rue Jean Clément 35230 Orgères, ci-après désignée « APEEP », organise du 7 Février au 17 mars 2023 une tombola avec tirage au sort, intitulé « Tombola de l'Ecole des Grains d'Orge » au profit de la fête de l'école 2023.

**Article 2 :**

Les tickets de participation d'une valeur unique de 2 euros seront remis par le corps enseignant aux enfants de l'école maternelle et élémentaire des Grains d'Orge. Chaque enfant se verra remettre un ou plusieurs carnets de 10 tickets de tombola. Ces tickets devront comporter le nom, le prénom, l'adresse mail et le numéro de téléphone de la personne qui achète le ticket (à remplir par chaque participant) et les souches des carnets seront remises à l'enseignant de la classe de l'enfant dans l'école avant le vendredi 17 mars 2023 12h00.

**Article 3 :**

Le tirage au sort des bulletins gagnants se fera le dimanche 2 avril 2023 après-midi. Il sera réalisé par des membres de l'association APEEP. Il sera procédé parmi toutes les souches des tickets non annulés préalablement regroupés à l'aide du logiciel Excel et de la formule =TABLEAU.ALEA en fonction du nombre de lots final.

**Article 4 :**

Le fait de participer à la Tombola implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Chaque gagnant du fait de sa participation cède ses droits à l'image et à son nom pour être utilisés dans les communications de l'APEEP sur les résultats de cette tombola auquel il aura participé, sauf demande expresse formulée par écrit. En aucun cas le gagnant ne peut refuser que ses nom, prénom ne soient communiqués lors de l'annonce des résultats.

**Article 5 :**

A l'occasion de la tombola organisée par l'APEEP d'Orgères, un grand nombre de lots seront offerts par tirage au sort. La liste de ces lots à gagner sera enrichie au fur et à mesure de la collecte de lots qui continue jusqu'au 1 Avril 2023.  
(Voir liste complète des lots)

**Article 6 :**

La liste des gagnants sera publiée sur la page Facebook de l'APEEP et affichée à l'entrée des écoles maternelle et primaire le lundi 3 avril 2023. Il n'est pas nécessaire que l'acheteur soit présent s'il a correctement complété ses coordonnées sur la souche du carnet.

Les lots seront remis le jour de l'annonce des lots (le lundi 3 avril 2023 à la sortie de l'école) ou ultérieurement jusqu'au vendredi 7 avril 2023. Passé cette date, les lots non réclamés seront remis en jeu l'année prochaine. Les gagnants peuvent contacter les représentants des parents d'élèves par :

- Mail : apeep.orgeres@gmail.com
- ou par téléphone : Mme Nadia le Prado au 06 07 41 18 27

**Article 7 :**

Le présent règlement est consultable sur le site de l'APEEP : <https://apeep-orgeres.fr/>

**Article 8 :**

Le jeu est ouvert à tous.

**Article 9 :**

Seuls les tickets distribués par l'APEEP sont valides. Un bulletin rédigé sur tout autre papier ne pourra être retenu lors du tirage au sort. Les tickets doivent être correctement remplis : l'acheteur doit apposer sur le talon des tickets ses coordonnées (nom, prénom, téléphone et adresse mail) de façon lisible et complète.

**Article 10 :**

Les tickets et les enveloppes tirelires seront conservés par l'APEEP jusqu'au 30 juin 2023, afin de pouvoir répondre aux réclamations éventuelles.